

Stratégie ONU-REDD 2016-2020 Tableau des objectifs et indicateurs

QUINZIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION DU PROGRAMME ONU-REDD

9-10 Novembre 2015 San José, Costa Rica

Contexte et présentation

Conformément aux lignes directrices du GNUD pour la gestion des programmes axée sur les résultats et au guide récent sur la conception de fonds de financement communs publié par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires, une version préliminaire du Tableau des objectifs et indicateurs de la Stratégie ONU-REDD 2016-2020 a été rédigée. Le tableau s'appuie sur la théorie générale du changement et définit une série complète d'indicateurs d'impact et de résultat, ainsi que les méthodes permettant de les évaluer, les hypothèses formulées et les risques à envisager. Cette version préliminaire est jointe en annexe. L'objectif global de développement, les domaines d'impact et les trois objectifs s'appuient sur ceux définis par le Cadre stratégique adopté par Conseil d'orientation du programme ONU-REDD lors de sa 14e réunion organisée à Arlington dans l'État de Virginie en mai 2015.

Pour l'heure, le travail de conception du Tableau des objectifs et indicateurs s'est principalement concentré sur les éléments susvisés. Les indicateurs de résultat seront affinés lors du développement des programmes (projets) nationaux. Ceci concorde avec l'approche sur mesure de l'appui aux différents pays qui constituera un élément important du programme 2016-2020 ainsi qu'avec les recommandations de l'évaluation externe du programme ONU-REDD menée en 2013-2014.

Il importe de souligner que ce Tableau des objectifs et indicateurs constitue le principal fondement pour une gestion axée sur les résultats du programme 2016-2020. L'adoption commune dudit tableau constitue une opportunité unique de garantir un suivi efficace des progrès dans la réalisation des objectifs convenus dès le départ pour ce programme. L'étape suivante consistera à préparer un manuel complet sur le suivi et l'évaluation, qui fournira des consignes spécifiques et approfondies à l'ensemble des partenaires (notamment les utilisateurs, les personnes chargées du suivi, les représentants nationaux, les équipes des agences, etc.) sur la manière dont chaque indicateur doit être mesuré, évalué, collationné et communiqué.² Comme le montre le Tableau des objectifs et indicateurs, un système de reporting national est en cours de développement dans le cadre du Programme, avec des fiches d'évaluation et des outils d'autoévaluation qui permettront de générer des informations comparables afin de suivre les progrès REDD+ dans l'ensemble des pays.

¹ Le Tableau des objectifs et indicateurs devrait être approuvé dans sa version finale par le Comité exécutif responsable du programme 2016-2020. À ce stade, les bases de comparaison et les objectifs seront également complétés.

² Les définitions convenues pour différents termes clés seront également précisées dans le manuel sur le suivi et l'évaluation. Le jargon REDD+ utilise des termes/ formules tels que « paiement axé sur les résultats », « action axée sur les résultats », « politiques et mesures », « politiques, lois et réglementations », « avantages sociaux et environnementaux », « avantages non liés au carbone », « facteurs », « piliers », « composants », etc. qu'il convient de clarifier. Parmi les outils qui peuvent être utilisés afin de préparer le manuel sur le suivi et l'évaluation (hormis le guide susvisé du GNUD), l'outil d'évaluation de la gouvernance des forêts de Profor est particulièrement utile : http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/AssessingMonitoringForestGovernance-guide.pdf

Objectif de développement (au-delà du programme)	Réduire les				gradation des forêts et i eloppement durable au	enforcer les stocks de carbone niveau national.
Indicateu	rs de développen	nent		Base de comparaison	Indicateur retenu	Méthode de vérification
OD 1 - Réduction des émissions réduction du déboisement et de renforcement des stocks de car programme ONU-REDD.	e la dégradation d	es forêts et au	la u	Évolution des émissions suite à l'évolution des zones boisées entre 2010 et 2015	XX % de réduction des émissions suite à l'évolution des zones boisées (2015-2020)	Évaluation des ressources forestières (ERF) mondiales
OD 2 - Progrès réalisés par les p dans la réalisation de l'objectif on 15) en ce qui concerne la prof durable des écosystèmes terres les forêts.	de développemen tection, la réhabili	t durable n°15 (tation et l'utilisa	ODD ation ère pour	À déterminer sur base de la série d'indicateurs de l'ODD n°15 (mars 2016)	Amélioration du score de l'ensemble des pays partenaires du programme ONU- REDD	Rapport d'avancement annuel des ODD (avec modèle) a préparer par le Groupe d'experts des Nations unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable
Impact du programme (5 ans)	Mise en œuvre égards, conform				et positif en termes d'é	missions de carbone et à d'autres
Indicateurs d'imp	act	Base de comparaison (2016)	Indicateur retenu (2020)	Méthode de vérification	Ну	pothèses et risques
Il 1 - Pourcentage de pays parte programme ONU-REDD prêts à œuvre et suivre des actions de émissions axées sur les résultat aux décisions pertinentes de la à-dire prêts pour le programme	mettre en réduction des s conformément CCNUCC (c'est-	0 % de pays partenaires du programme ONU-REDD	XX % de pays partenaires du programme ONU-REDD	plateforme	la CCNUCC et chaque connaissance suffis Chaque pays est dis processus de consu	fectivement représenté au sein de ue représentant possède une ante des différents accords. sposé à s'engager dans un iltation national approfondi, sif auprès des différents

II 2 - Pourcentage de pays partenaires du programme ONU-REDD ayant obtenu des résultats positifs et quantifiables dans les domaine social et environnemental grâce à la mise en œuvre du programme REDD+, de politiques et de mesures	0 % de pays partenaires du programme ONU-REDD	XX % de pays partenaires du programme ONU-REDD	Synthèse sur les garanties / suivi et évaluation participatifs des politiques et mesures au niveau national, avec rapports des institutions de supervision (gouvernement et ONG) / suivi des ODD / évaluation s nationales régulières	intervenants, dans un objectif de gestion durable des ressources naturelles, de bien-être social et de recherche de solutions à faible empreinte carbone. RISQUES Aucun accord international n'est atteint concernant les paiements axés sur les résultats visés par le programme REDD+ dans le contexte des négociations de la CCNUCC. Les sources de financement nationales et internationales sont insuffisantes pour couvrir le développement des moyens et compétences, la préparation, la mise en œuvre de politiques et de mesures, et les paiements axés sur les résultats.
II 3 - Pourcentage de pays partenaires du programme ONU-REDD ayant mis en œuvre des politiques et / ou des réformes institutionnelles conçues pour améliorer la gouvernance des forêts et atteindre les résultats visés par le programme REDD+	IIO % de pays partenaires du programme ONU-REDD	XX % de pays partenaires du programme ONU-REDD	Examen du chapitre sur l'atténuation dans le rapport biennal actualisé (RBA) et des indicateurs sur les politiques clés et la gouvernance, dans le cadre des évaluations à miparcours et finales	

Objectif 1 : Des mesures nationales d'atténuation des changements climatiques sont conçues et
adoptées dans le cadre du programme REDD+, qui permettent également d'obtenir des résultats
positifs dans les domaines social et environnemental, et respectent les garanties définies par le
programme REDD+ de la CCNUCC.

Besoins financiers:

programme REDD+ de la CCNUCC.				
Indicateurs de résultat	Base de comparaison	Indicateur retenu	Méthode de vérification	Hypothèses et risques
 IR 1.1 - Degré de finalisation des stratégies et / ou plans d'actions nationaux, évalué selon que ces derniers : identifient et évaluent, par ordre de priorité, les facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi que les obstacles à la mise en place d'actions REDD+ s'appuyant sur des analyses robustes ; proposent un ensemble cohérent et coordonné de politiques et de mesures REDD+ adaptées aux facteurs et aux obstacles identifiés, axées sur les résultats et raisonnablement réalisables ; prennent en compte les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission) ; et définissent les dispositions institutionnelles permettant l'application du programme REDD+, notamment à travers des mesures de gouvernance, une supervision participative et une coordination intersectorielle. 	X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 4 pour l'indice de finalisation	Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 4 pour l'indice de finalisation	Plateforme d'informatio n de la CCNUCC et rapports nationaux	Le point focal REDD+ et le comité national sur le changement climatique s'engagent dans un dialogue intersectoriel visant à analyser la portée et les priorités des stratégies et plans d'action nationaux. Des informations concernant le déboisement et la dégradation des forêts seront disponibles gratuitement et diffusées entre les institutions nationales (y compris pour le Système d'information sur les garanties). Les institutions et les intervenants compétents identifient les principaux avantages supplémentaires et les risques liés au programme REDD+ afin de les inclure dans les stratégies et les plans d'action nationaux. Un espace politique existe pour la participation pleine et effective des intervenants compétents, notamment des organisations de la société civile, des partenaires, des collectivités locales, des organisations de femmes et de jeunes ainsi que des représentants du secteur privé dans le développement des stratégies et plans d'action REDD+. Chaque pays aligne ses stratégies et plans d'action REDD+ sur les cadres de référence et les conventions internationaux ainsi que sur sa législation nationale en matière de droits de l'homme, notamment sur les dispositions préservant les droits des peuples autochtones et l'égalité des genres.

IR 1.2 - Degré de prise en compte des principes d'inclusion sociale et d'égalité des genres dans les stratégies et plans d'action nationaux, évalué selon que : - ces stratégies et plans d'action nationaux ont été développés à travers un processus participatif de consultation et de dialogue prenant en compte l'égalité des genres et impliquant tous les intervenants compétents ; - les politiques et mesures REDD+ proposées prennent en compte l'égalité des genres ; et que - les politiques et mesures REDD+ proposées prennent en compte les droits des peuples autochtones et des collectivités locales sur les terres et les ressources, ainsi que leurs priorités en termes de développement. Score d'inclusion sociale	X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 3 pour l'indice d'inclusion sociale	Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 3 pour l'indice d'inclusion sociale	Rapports	RISQUES: Les pays où la marge de manœuvre politique est limitée n'offrent pas des opportunités suffisantes pour la participation pleine et effective des intervenants compétents, notamment des organisations de la société civile, des partenaires, des collectivités locales, des organisations de femmes et de jeunes ainsi que des représentants du secteur privé dans le développement des stratégies et plans d'action REDD+ ou des garanties. Des conflits entre les ministères et les agences d'un gouvernement ou entre les organes centraux et locaux d'un pays, et des redondances dans les mandats de ces derniers, peuvent conduire à une prise en charge insuffisante de problématiques clés dans les stratégies et les plans d'action nationaux. Les ministères et les institutions compétents pour l'élaboration des stratégies et plans d'action REDD+ ne sont pas consultés ou ne sont pas impliqués dans le processus.
 IR 1.3 - Degré d'ancrage des stratégies et plans d'action nationaux dans les politiques de développement nationales et dans le tissu institutionnel, évalué selon : l'existence effective de mécanismes de coordination interministériels pour les 	X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 5 pour l'indice	Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 5 pour	Rapports nationaux / rapports d'analyse et de suivi de l'égalité des genres / Réfé	

actions REDD+; le degré de soutien desdits stratégies et plans d'action à un niveau politique élevé, au-delà de l'agence ou du ministère qui a encadré la préparation des actions REDD+ l'intégration des actions ou objectifs REDD dans la politique nationale de développement durable; l'engagement manifeste de ministères et d'agences externes à la gestion des forêts et de l'environnement dans la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+; et l'existence de mécanismes permettant de financer et débuter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux ou d'obtenir un financement axé sur les résultats.	+	l'indice d'ancrage	rences du programme ONU-REDD pour des actions REDD+ prenant en compte l'égalité des genres	
--	---	-----------------------	--	--

IR 1.4 - Degré de finalisation de l'approche nationale des garanties sociales et environnementales REDD+, évalué selon que cette dernière : — est alignée sur les stratégies et plans d'action nationaux, couvre les avantages sociaux et environnementaux ainsi que les risques liés aux politiques et mesures REDD+ envisagées ;	X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 4 pour l'indice de finalisation	Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 4 pour l'indice de finalisation	Rapports nationaux	
 définit des politiques, des lois et des réglementations spécifiques ainsi que d'autres mesures prenant en compte les avantages et les risques identifiés; 				
 prévoit des dispositions institutionnelles et / ou des compétences et moyens pour la mise en œuvre des politiques, lois et réglementations susvisées et le suivi des garanties REDD+; et 				
 fournit une information transparente concernant la manière dont les garanties sont respectées et prises en compte. Score de finalisation 				
IR 1.5 - Degré de satisfaction des pays partenaires du programme ONU-REDD concernant les connaissances et l'expertise technique apportées par ce dernier ainsi que le développement des moyens et compétences permis dans le cadre de la conception des stratégies et plans d'action nationaux ainsi que	Aucune base de comparaison	Y (YY %) pays sur 60 au moins présentent un indice de satisfaction minimal de	Évaluations nationales régulières à l'aide d'un outil ou d'une approche	

des garanties. Indice de satisfaction		Y %	commun(e) (enquête de satisfaction)	
Objectif 1.1	À définir au nivea	au national		Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 1.2	À définir au nivea	au national		Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 1.3	À définir au nivea	au national		Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 1.4	À définir au nivea	au national		Besoins financiers (à déterminer)

Besoins financiers:

Objectif 2 : Les mesures nationales d'atténuation des changements climatiques conçues et
adoptées dans le cadre du programme REDD+ sont évaluées / contrôlées grâce à la mise en
place de dispositions institutionnelles adéquates, et cette évaluation fait l'objet d'un rapport.

Indicateurs de résultat Base de comparaison IR 2.1 - Fiabilité des données fournies concernant les niveaux d'émission), évaluée selon que ces dernières : - sont transparentes, complètes, Base de comparaison Base de comparaison Communicatio n de niveaux d'emission, évaluée selon que ces dernières : - sont transparentes, complètes, Base de comparaison Communicatio n de niveaux d'emission) Communicatio n de niveaux de référence pour la gestion des forêts Communicatio n de niveaux de référence pour la gestion des forêts Publication Méthode de vérification HYPOTHÈSES Il existe un engagement politique au nive pays pour le développement d'un systèm suivi des forêts, pour la définition de la pour la gestion des forêts Publication Publication Publication par le Spécificités nationales (en vue de l'établication)	
Indicateurs de résultat IR 2.1 - Fiabilité des données fournies concernant les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission), évaluée selon que ces dernières : Indicateur retenu Indicateur retenu Indicateur retenu Indicateur retenu Indicateur retenu Indicateur retenu Indicateur vérification HYPOTHÈSES Il existe un engagement politique au nive pays pour le développement d'un systèm suivi des forêts, pour la définition de la pour la gestion de référence pour la gestion Publication Indicateur vérification HYPOTHÈSES Il existe un engagement politique au nive pays pour le développement d'un systèm suivi des forêts, pour la définition de la pour la gestion Publication I ampleur des actions REDD+ et pour l'action l'ampleur des actions REDD+ et pour l'action l'action l'ampleur des actions REDD+ et pour l'action l'ampleur des actions REDD+ et pour l'action l'ampleur des actions REDD+ et pour l'action l'action l'ampleur des actions l'action l'action l'a	
concernant les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission), évaluée selon que ces dernières : Communicatio n de niveaux de référence pour la gestion de niveaux de référence pour la gestion pour la g	ies
cohérentes et aussi exactes que possible, et permettent de reconstruire les niveaux de référence communiqués ; — prennent en compte les réserves et les gaz à effet de serre ainsi que les actions REDD+ et leur portée, et justifient toute omission de réserves et / ou d'activités significatives ; — justifient les éventuelles discordances avec les rapports antérieurs sur les gaz à effet de serre ; — précisent la définition utilisée pour la notion de zone boisée ainsi que les spécificités nationales ; et — définissent la zone géographique couverte par les niveaux de référence possible, et permettent de niveaux d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment de niveaux d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment de niveaux d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment de niveaux d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment de niveaux d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment de niveaux d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays avec un socre de fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays avec un socre de fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays avec un socre de fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays avec un socre de fiabilité minimal de 4 sur 5 (notamment d'émission) par 40 (66 %) pays avec un socre de	tème national de la portée et de l'adaptation aux ablissement de nationals en toute venants les partenaires et éritables luations. Is n'est pas intégré ou ne bénéficie pas nciers et en lu programme ONU-les moyens et c de suivi des forêts

pour la gestion des forêts (dont les niveaux d'émission). Score de fiabilité				
IR 2.2 - Fiabilité des données des annexes des rapports biennaux actualisés, évaluée selon que ces dernières : - sont cohérentes vis-à-vis des méthodologies et définitions utilisées, et des niveaux de référence pour la gestion des forêts communiqués (notamment les niveaux d'émission); - sont transparentes, complètes, cohérentes et aussi exactes que possible, et permettent de reconstruire les résultats communiqués; et - comprennent une description du système national de gestion des forêts ainsi que des rôles et responsabilités des institutions dans l'évaluation des résultats.	Communication d'annexes aux rapports biennaux actualisés par XX (XX %) pays sur au moins 60, avec un score de fiabilité minimal de 2 sur 3	Communication d'annexes aux rapports biennaux actualisés par 30 (48 %) pays sur au moins 60, avec un score de fiabilité minimal de 2 sur 3	Publication par le secrétariat d'un rapport d'évaluation technique des annexes aux rapports biennaux actualisés via le site Internet du programme REDD+ de la CCNUCC	

Score de fiabilité			
 IR 2.3 - Degré de finalisation du système national de gestion des forêts dans les pays partenaires du programme ONU-REDD, évalué selon la prise en compte des éléments suivants par le système : Système satellite de suivi de l'affectation des terres Inventaire forestier national Inventaire national des gaz à effet de serre 	5 (8 %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 4 sur 6 pour l'indice de finalisation	30 (50 %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 4 sur 6 pour l'indice de finalisation	
et selon que le système :			
 est adapté à l'estimation par sources des émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation des forêts par l'homme (anthropiques) et à l'estimation de la diminution des gaz à effet de serre permise par la captation du carbone par les puits de carbone et les forêts, et par l'évolution des zones boisées résultant des actions REDD+ mises en œuvre; 			Rapports nationaux
 respecte les consignes et lignes directrices du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du 			

climat) ; et			
 permet d'analyser les différents types 			
de forêts qui existent dans un pays,			
notamment les forêts naturelles.			
Score de finalisation			
IR 2.4 - Degré d'efficacité opérationnelle des			
systèmes nationaux de gestion des forêts	X (XX %) pays	Y (YY %) pays	
dans les pays partenaires du programme	sur 60 au	sur 60 au	
UN-REDD, évalué selon que ces systèmes :	moins ont un score minimal	moins ont un score minimal	
 sont effectivement opérationnels sans 	de 4 sur 6	de 4 sur 6	
nécessiter une quelconque assistance	pour l'indice	pour l'indice	
technique externe ;	d'efficacité	d'efficacité	
 ont été développés en s'appuyant sur 	opérationnelle	opérationnelle	
des structures nationales existantes ;			
,			
 répondent aux besoins nationaux en 			
termes d'information ;			Rapports
1/6**********************			nationaux
 définissent clairement les rôles et 			
responsabilités ;			
 publient les informations produites sous 			
une forme accessible aux utilisateurs			
externes; et			
2			
 bénéficient d'un financement à partir de 			
sources nationales (par exemple, le			
budget national).			
0 11 66 11 ()			
Score d'efficacité opérationnelle			

IR 2.5 - Degré de satisfaction des pays partenaires du programme ONU-REDD concernant les connaissances et l'expertise technique apportées par ce dernier ainsi que le développement des moyens et compétences permis dans le cadre de la mise en place d'un système national de suivi des forêts (et de ses trois composantes, à savoir un système satellite de suivi de l'affectation des terres, un inventaire forestier national et un inventaire national des gaz à effet de serre) et de l'évaluation des niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment des niveaux d'émission). Indice de satisfaction		Y (YY %) pays sur 60 au moins présentent un indice de satisfaction minimal de Y %	Évaluations nationales régulières à l'aide d'un outil ou d'une approche commun(e) (par exemple, enquête de satisfaction)	
---	--	--	--	--

Objectif 3: Les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts sont pris en compte à travers la mise en œuvre de politiques et de mesures (actions axées sur les résultats) qui respectent les garanties requises en matière sociale et environnementale.				Besoins financiers :
Indicateurs de résultat	Base de comparaison	Indicateur retenu	Méthode de vérification	Hypothèses et risques
IR 3.1 - Efficacité des politiques et mesures de prise en charge des facteurs de déboisement et de dégradation des forêts ainsi que des obstacles à la mise en œuvre d'actions REDD+ dans les pays partenaires du programme ONU-REDD, évaluée selon que : - des éléments probants attestent de la prise en compte des facteurs de déboisement et de dégradation des forêts; - des mécanismes de participation des intervenants compétents et de supervision existent dans le cadre de la mise en œuvre et / ou de son suivi; et que - les décisions prises par les gouvernements pour la mise en œuvre de politiques et de mesures s'appuient sur les résultats des mécanismes d'évaluation continue et de supervision.	X (XX %) pays ont pris en charge les facteurs et obstacles susvisés	Y (YY %) pays ont pris en charge les facteurs et obstacles susvisés	Rapports nationaux	HYPOTHÈSES Les pays qui ont mis des politiques et mesures en œuvre ont finalisé des stratégies et plans d'action nationaux qui définissent clairement, par ordre de priorité, les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts ainsi que les actions REDD+ à mener. Les pays qui mettent en œuvre des politiques et mesures ont la capacité d'évaluer la réduction des émissions obtenue et de transmettre les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission) ainsi que des rapports biennaux actualisés à la CCNUCC. Les stratégies et plans d'action nationaux (et les documents apparentés) définissent clairement les coûts correspondants. En d'autres termes, chaque pays a évalué les besoins financiers à satisfaire pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux élaborés. Des paiements axés sur les résultats et des ressources financières suffisants sont accessibles aux différents pays, grâce à des mécanismes internationaux clairement mis en place et transparents. Les politiques et mesures mises en œuvre sont appuyées par les décisionnaires à différents échelons des
IR 3.2 - Ressources financières totales mobilisées par un pays à partir de sources nationales, bilatérales et multilatérales pour la mise en œuvre de ses stratégies et plans d'action nationaux REDD+ grâce à l'appui du	Montant X de ressources financières mobilisées	Montant Y de ressources financières mobilisées	Rapports nationaux et rapports des institutions financières	gouvernements. Les pays partenaires du programme ONU-REDD prennent en charge les conflits politiques et les redondances de mandats qui existent entre différentes agences gouvernementales.

programme ONU-REDD

Des institutions fiables et crédibles sont mises sur pied

IR 3.3 - Pourcentage (nombre) de pays partenaires du programme ONU-REDD ayant mis en place des paiements axés sur les résultats / ressources financières destinés à des actions REDD+ conformément aux consignes méthodologiques de la CCNUCC (par exemple, Fonds vert pour le climat). IR 3.4 - Respect et prise en charge des garanties sociales et environnementales définies par les décisions de la CCNUCC dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+ définies. Score de conformité	X (XX %) pays sur Z ont mis en place des ressources financières X (XX %) pays sur Z ont un score élevé de conformité	Y (YY %) pays sur Z ont mis en place des ressources financières Y (YY %) pays sur Z ont un score élevé de conformité	Plateforme d'information de la CCNUCC Rapports nationaux Communicatio n d'une synthèse sur les garanties à la CCNUCC / Rap ports nationaux / Ra pports du mécanisme de plainte et de recours	afin de gérer les paiements axés sur les résultats en collaboration avec les pays participants. L'approche des garanties par les différents pays est flexible, afin de permettre la cohérence avec les exigences des organisations qui effectuent les paiements axés sur les résultats (par exemple, le Fonds vert pour le climat). Les exigences des différentes agences et sources de financement en matière de garanties ne sont pas excessives, de manière à ce que le coût des transactions pour les différents pays afin de respecter les exigences en termes de garanties ne devienne pas intenable. Les systèmes et les mécanismes de paiement axé sur les résultats accessibles aux différents pays sont suffisamment uniformisés, consolidés et cohérents pour ne pas générer des coûts de transaction déraisonnablement élevés, des redondances et des pertes d'efficacité. RISQUES La volonté politique est insuffisante pour modifier les décisions existantes en matière d'aménagement du territoire et pour mettre en œuvre les réformes légales
IR 3.5 - Degré de satisfaction des pays partenaires du programme ONU-REDD concernant les connaissances et l'expertise technique apportées par ce dernier ainsi que le développement des moyens et compétences permis dans le cadre de la mise en œuvre de politiques et mesures REDD+. Indice de satisfaction	Aucune base de comparaison	Y (YY %) pays sur 60 au moins présentent un indice de satisfaction minimal de Y %	Évaluations nationales régulières à l'aide d'un outil ou d'une approche commun(e) (enquête de satisfaction)	et réglementaires requises pour un véritable changement. Les différents pays ne disposent pas de compétences et de moyens suffisants (par exemple, connaissances, ressources financières, outils, personnel, etc.) pour mettre efficacement en œuvre des actions REDD+ qui prennent en compte l'égalité des genres et une participation durable des différents intervenants.
Objectif 3.1	À définir au niveau national			Besoins financiers (à déterminer)

Objectif 3.2	À définir au niveau national	Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 3.3	À définir au niveau national	Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 3.4	À définir au niveau national	Besoins financiers (à déterminer)
